

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

**MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 16

I. – À la fin de l’alinéa 4, supprimer les mots :

« et l’article 3 ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la fin de l’alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la demande de suppression de l’article 3.

(Amendement adopté en nouvelle lecture en commission des Lois au Sénat.)